

Toulouse le 17 AVRIL 2019

**APRÈS L'ANNULATION DE LA PROCÉDURE DE
PRIVATISATION DE L'AÉROPORT
COLLECTIVITÉS, SYNDICATS, ASSOCIATIONS,
CITOYENS
TOUS ENSEMBLE AU
TRIBUNAL DE COMMERCE !**



Après quatre ans de procédures, la cour administrative d'appel de Paris a annulé mardi 16 avril 2019 la procédure administrative de sélection des candidats lors de la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac !

Si cet arrêt est une victoire importante sur le chemin qui nous mène vers un retour à une gestion 100 % publique, il faut maintenant faire annuler l'acte de vente, signé en avril 2015. Pour cela, nous devons saisir le tribunal de commerce. Rien ne dit que le Tribunal de commerce acceptera d'examiner la demande comme nous avons pu le voir lors de la tentative de mise sous séquestre initiée par les syndicats FSU, Solidaires et CGT.

Mais nous devons mettre la justice face à ses responsabilités.

Le Collectif contre la privatisation de la gestion de l'aéroport Toulouse-Blagnac appelle solennellement les président·es Carole DELGA, Georges MÉRIC et Jean-Luc MOUDENC à défendre l'intérêt général en se joignant volontairement à cette procédure.

Dans le même temps, le collectif propose à l'ensemble des syndicats, associations, ONG et citoyen·nes de se joindre dans une **action collective**. Nous demandons à notre avocat qui a créé le site www.mysmartcab.fr d'étudier la faisabilité de cette action collective, étant précisé que l'un des enjeux sera la recevabilité de l'action.

L'enjeu est grand : nous voulons le retour de l'aéroport dans le domaine public pour stopper le pillage de notre bien commun et garantir les conditions d'une gestion respectueuse de l'environnement et des riverains.

Pour le Collectif ,
Chantal Beer-Demander
Stéphane Borrás

**COLLECTIF CONTRE LA PRIVATISATION DE LA GESTION DE L'AÉROPORT
TOULOUSE-BLAGNAC / CCNAAT**

32, avenue Lamartine 31100 Toulouse - Tel : 06 25 43 22 33
www.facebook.com/collectifcontreprivatisationaeroporttoulouse